

# Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Île-de-France

APPROUVÉ par la délibération CR 71-13 du  
Conseil régional du 26/09/2013.

ADOPTÉ par arrêté n° 2013294-0001 du préfet  
de la région d'Île-de-France le 21/10/2013.



## TOME III ATLAS CARTOGRAPHIQUE

*Septembre 2013*



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE



---

*Le tome III du SRCE d'Île-de-France « Atlas cartographique » contient :*

- *une cartographie des éléments de la trame verte et bleue régionale, au 1 : 100 000, et son mode d'emploi ;*
  - *une cartographie des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue, au 1 : 100 000, et son mode d'emploi ;*
  - *une cartographie de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne, au 1 : 75 000 ;*
  - *l'ensemble des cartes thématique régionales, à l'échelle du 1 : 550 000, destiné à illustrer l'analyse des composantes et des enjeux, ainsi que le plan d'action ;*
  - *les cartes « orientations d'intervention » du schéma environnemental des berges des voies navigables de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, au 1 : 25 000.*
-



## Tome I. Les composantes de la trame verte et bleue

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
REPERES SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE ET LA TRAME VERTE ET BLEUE EN ÎLE-DE-FRANCE .....	7
<b>1. BIODIVERSITE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE</b> .....	<b>15</b>
1.1. UNE BIODIVERSITE FRANCILIENNE REMARQUABLE MAIS MENACEE .....	16
1.2. IMPORTANCE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES POUR LA BIODIVERSITE .....	18
1.3. PRINCIPAUX FACTEURS NATURELS INFLUENÇANT LA REPARTITION ET LA DIFFUSION DES ESPECES EN ÎLE-DE-FRANCE .....	19
<b>2. LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE</b> .....	<b>23</b>
2.1. LES ESPECES ET LES GUILDES D'ESPECES .....	24
2.2. LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE .....	27
2.3. LES SOUS-TRAMES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE FRANCILIENNE .....	33
2.4. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES ET LES CONTINUUMS.....	44
2.5. LES ELEMENTS FRAGMENTANTS .....	47
2.6. CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE .....	52
<b>ANNEXES</b> .....	<b>60</b>
ANNEXE 1. LISTE DES ESPECES POUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE .....	60
ANNEXE 2. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX NATIONAUX ET INTERREGIONAUX .....	63
ANNEXE 3. COMPLEMENTS METHODOLOGIQUES : L'OCCUPATION DES SOLS, LES CORRIDORS ET LES CONTINUUMS, LES ELEMENTS PARTICULIERS MULTI-TRAMES.....	64
ANNEXE 4. LES DONNEES MOBILISEES POUR LE SRCE D'ÎLE-DE-FRANCE : GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE....	78
ANNEXE 5. TABLES DES ILLUSTRATIONS .....	93
ANNEXE 6. GLOSSAIRE .....	95

## Tome II. Enjeux et plan d'action

<b>3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE : ENJEUX NATIONAUX, INTERREGIONAUX ET REGIONAUX</b> .....	<b>7</b>
3.1. LES GRANDS AXES DE DIFFUSION DES ESPECES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE SRCE ÎLE-DE-FRANCE.....	7
3.2. DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE CONTINUITÉ ECXOLOGIQUE PAR TERRITOIRE.....	11
3.3. LES ENJEUX THEMATIQUES DE LA TVB FRANCILIENNE .....	39
<b>4. PLAN D'ACTION STRATEGIQUE</b> .....	<b>67</b>
4.1. LES OBJECTIFS DE PRESERVATION ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES .....	67
4.2. DES OBJECTIFS SPECIFIQUES ATTACHES AUX DEPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE .....	76
4.3. LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS .....	77
<b>5. EVALUATION ET SUIVI DU SRCE</b> .....	<b>99</b>
5.1. L'EVALUATION.....	100
5.2. LE SUIVI.....	100
5.3. LES INDICATEURS .....	100
<b>ANNEXES</b> .....	<b>108</b>
ANNEXE 1 : INITIATIVES DEJA ENGAGEES EN SEPTEMBRE 2012.....	108
ANNEXE 2 : TABLEAU DES REFERENCES .....	129
ANNEXE 3 : TABLEAU DES RESSOURCES .....	149
ANNEXE 4 : TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	156
ANNEXE 5 : GLOSSAIRE .....	158

## Tome III. Atlas cartographique

<b>6. ATLAS CARTOGRAPHIQUE.....</b>	<b>6</b>
6.1. CARTE DE SYNTHESE.....	7
6.2. CARTE DES COMPOSANTES ET CARTE DES OBJECTIFS.....	8
6.2.1. Légende de la carte des composantes.....	8
6.2.2. Mode d'emploi de la carte des composantes.....	9
6.2.3. Légende de la carte des objectifs.....	10
6.2.4. Mode d'emploi de la carte des objectifs.....	11
6.3. CARTE DE LA TVB DES DEPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE.....	52
6.3.1. Légende de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne.....	52
6.3.2. Mode d'emploi de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne.....	53
6.4. CARTES THEMATIQUES.....	60
Table des cartes thématiques régionales.....	60
6.5. CARTES DES ORIENTATIONS D'INTERVENTION DU SCHEMA ENVIRONNEMENTAL DES BERGES DES VOIES NAVIGABLES D'ÎLE-DE-FRANCE.....	88
Table des cartes des orientations d'intervention du schéma environnemental des berges des voies navigables d'Île-de-France.....	88
<b>ANNEXES : TABLE D'ASSEMBLAGE ET LEGENDES AMOVIBLES DES CARTES DES COMPOSANTES ET DES OBJECTIFS.....</b>	<b>132</b>

## Tome IV. Rapport environnemental

<b>1. RESUME DU RAPPORT.....</b>	<b>7</b>
1.1. METHODOLOGIE.....	7
1.2. RESUME DE CHAQUE PARTIE.....	9
<b>2. PRESENTATION RESUMEE DES OBJECTIFS DU PROJET DE SCHEMA ET DE SON CONTENU.....</b>	<b>12</b>
2.1. ORIENTATIONS NATIONALES ET OBJECTIFS DES SRCE.....	12
2.2. LES OBJECTIFS DU SRCE D'ÎLE-DE-FRANCE.....	13
<b>3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION.....</b>	<b>15</b>
3.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	15
3.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	38
<b>4. IMPACT DU PROJET DE SCHEMA.....</b>	<b>55</b>
4.1. IMPACTS DU SRCE SUR LA BIODIVERSITE.....	57
4.2. IMPACTS DU SRCE SUR L'EAU.....	60
4.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE.....	62
4.4. IMPACTS DU SRCE SUR LA QUALITE DES SOLS.....	64
4.5. IMPACTS DU SRCE SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	65
4.6. IMPACTS DU SRCE SUR LE CADRE DE VIE.....	66
4.7. LES INCIDENCES DU SRCE SUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITE.....	68
<b>5. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....</b>	<b>69</b>
5.1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000.....	69
5.2. RELATION SRCE ET RESEAU NATURA 2000.....	70
5.3. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DU SRCE.....	70
5.4. CONCLUSION DE L'EVALUATION DES INCIDENCES DU SRCE SUR LE RESEAU DES SITES NATURA 2000.....	180
<b>6. L'ELABORATION DU SRCE ET LES PRINCIPAUX MOTIFS QUI ONT, A CETTE ETAPE, ORIENTES LES CHOIX EFFECTUES.....</b>	<b>181</b>
6.1. LES INSTANCES IMPLIQUEES.....	181
6.2. LES ETAPES CLES DE L'ELABORATION DU SRCE ET LES CHOIX EFFECTUES.....	183
6.3. PRESENTATION DES MODALITES DE PARTAGE DE L'INFORMATION POUR L'ELABORATION DU SRCE ..	189
<b>7. LA COHERENCE INTERNE ET EXTERNE.....</b>	<b>191</b>
7.1. COHERENCE INTERNE DU SRCE.....	192
7.2. COHERENCE EXTERNE, ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS ET PROGRAMMES.....	212
<b>8. LA PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI NECESSAIRE, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PROJET DE SCHEMA SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN ASSURER LE SUIVI.....</b>	<b>240</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>242</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>242</b>

# 6. Atlas cartographique

L'atlas cartographique comprend 5 ensembles de cartes :

## 6.1. la carte de synthèse

Page 7

Il s'agit de la carte de synthèse régionale schématisée des éléments de la trame verte et bleue..

## 6.2. la carte des composantes de la trame verte et bleue et la carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue

Page 8

Restituées à l'échelle du 1 : 100 000, elles comportent 20 planches chacune. C'est à cette échelle qu'elles doivent être exploitées, et ne doivent pas faire l'objet de zoom.

## 6.3. la carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne

Page 52

Ce territoire a fait l'objet d'un traitement particulier, notamment par l'échelle qui a été retenue, le 1 : 75 000, et pour l'analyse des continuités présentant un intérêt écologique particulier en contexte urbain.

## 6.4. les cartes thématiques à l'échelle régionale (1 : 550 000)

Page 60

Ce sont des représentations destinées à rendre compte de manière spatialisée des éléments d'analyse mobilisés dans le SRCE et à donner une vision régionale de la connaissance.

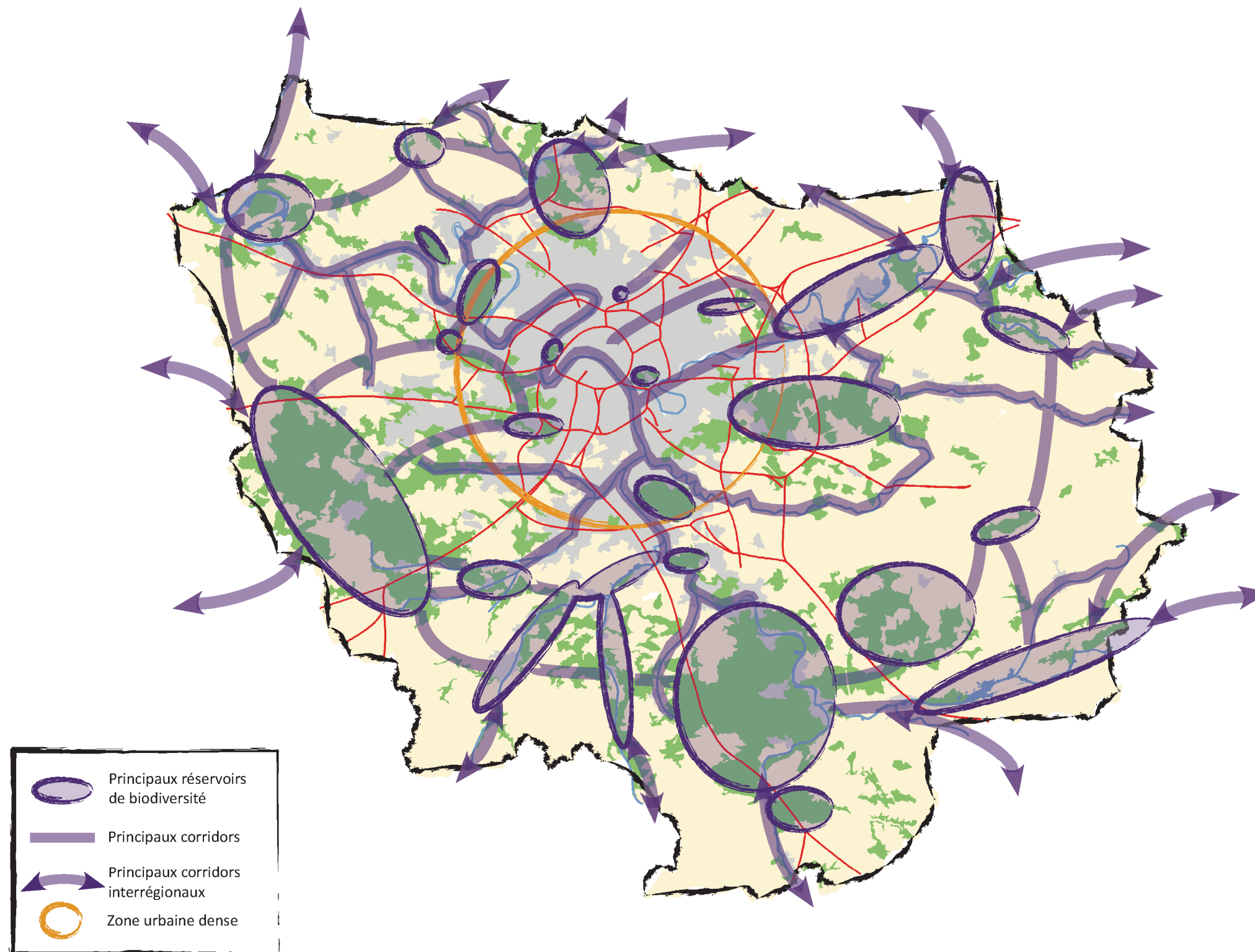
## 6.5. la carte des orientations d'intervention du schéma environnemental des berges

Page 88

soit une série de 43 planches au 1 : 25 000 présentée par section de voies navigables (Seine, Marne et Oise).

Un outil de diffusion informatique accompagnera ce volume, favorisant la mise à disposition de l'information et son exploitation, à chaque fois que ce sera possible, à différentes échelles.

## 6.1. Carte de synthèse



Carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue

## 6.2. Carte des composantes et carte des objectifs

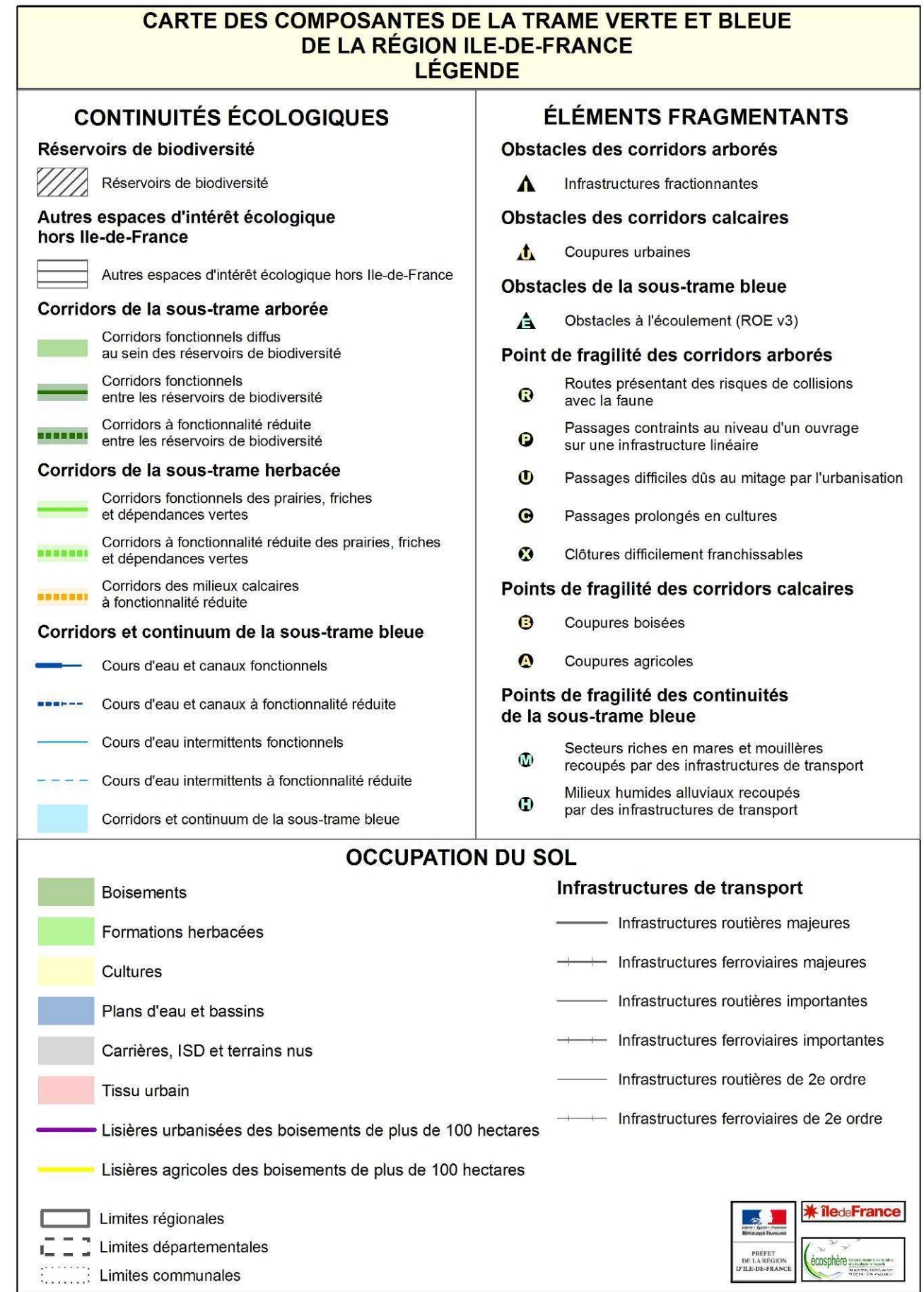
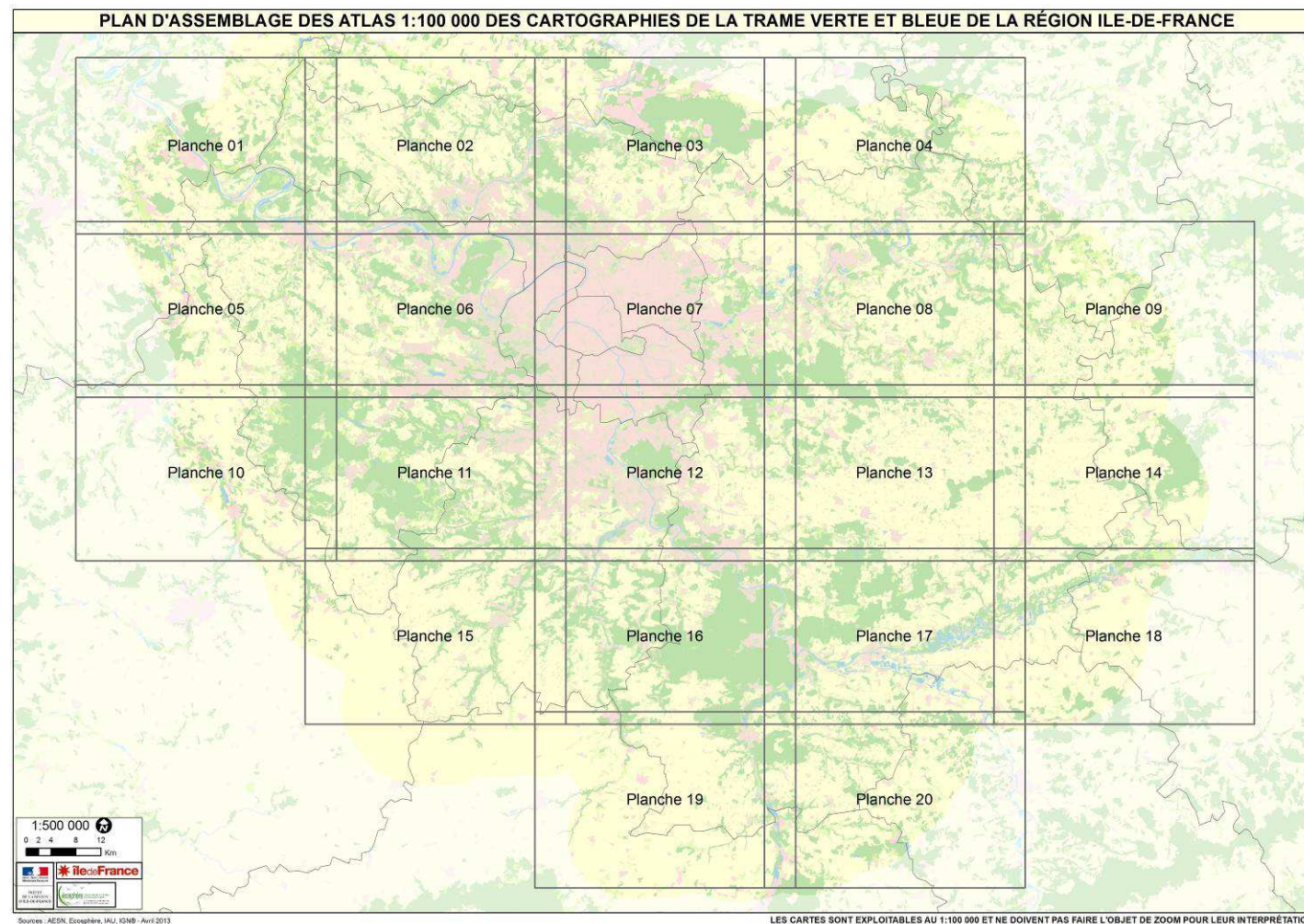
Les planches « composantes » et « objectifs » sont placées en vis-à-vis afin de permettre une lecture continue entre les deux cartes. Les légendes et le plan d'assemblage sont également disponibles en fin de volume.

### 6.2.1. Légende de la carte des composantes



La carte des composantes constitue l'état initial de la fonctionnalité des continuités écologiques d'Île-de-France. Elle présente l'ensemble des composantes de la trame verte et bleue identifiées dans le SRCE, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, ainsi que les principaux éléments de fragmentation, localisés et qualifiés. Cette carte constitue un porter à connaissance de niveau régional à utiliser pour élaborer les documents de planification et préciser la trame verte et bleue à l'échelon local et à l'occasion des projets. L'information complète, détaillée mise à la disposition des pétitionnaires permet à ces derniers de prioriser et localiser leurs actions.

Cette carte est exploitable au 1 : 100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.





## 6.2.2. Mode d'emploi de la carte des composantes

La carte des composantes du SRCE Île-de-France est destinée à être exploitée à l'échelle du 1 : 100 000. Elle comprend 3 types de données principales relatives à :

1. les continuités écologiques ;
2. les éléments fragmentants ;
3. l'occupation des sols.

### 1. Les continuités écologiques

Elles comprennent les réservoirs de biodiversité et les corridors ou continuums qui les relient.

- **Les réservoirs de biodiversité.** Ils correspondent à des milieux « naturels » ou plus généralement semi-naturels, c'est-à-dire largement influencés par les activités humaines, dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables). Deux catégories ont été distinguées :



**les réservoirs de biodiversité** de la région Île-de-France ;



**les autres espaces d'intérêt écologique de même nature situés dans les régions voisines.** La représentation de ces espaces permet d'identifier les continuums existant de part et d'autre des frontières administratives.

- **Les corridors.** Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ont été classés par sous-trames :



**arborée** (concerne tous les types de boisements). Au sein des réservoirs de biodiversité les corridors sont beaucoup plus diffus car les espèces sont susceptibles de fréquenter l'ensemble du réservoir. Des corridors ont cependant été dessinés afin de visualiser les principaux axes de déplacement ;



**herbacée**, en distinguant les corridors les plus généralistes correspondant aux prairies, friches, parcs et dépendances vertes... et les corridors des milieux calcaires intégrant notamment les pelouses calcaires ;



**bleue**, en distinguant les cours d'eau qui sont des corridors aquatiques et le continuum de la sous-trame-bleue qui regroupe, au sein d'une matrice à tendance humide, les plans d'eau, les cours d'eau et les zones à dominante humide du SDAGE 2009. Le résultat de cette analyse symbolise donc à la fois les continuités potentielles longitudinales et les connexions latérales avec les annexes hydrauliques, les plans d'eau et les zones humides qui peuvent être connectées ou non aux cours d'eau.

Ces corridors sont dits :



**fonctionnels** lorsqu'ils sont empruntés ou susceptibles d'être empruntés par l'ensemble des espèces ou guildes d'espèces de la sous-trame concernée. Ils concernent toutes sortes d'espèces ayant des modalités de déplacement différentes (terrestres ou aériennes) et des exigences plutôt élevées en matière de qualité des habitats ;



**à fonctionnalité réduite** lorsqu'ils ne peuvent être empruntés que par une partie des espèces ou guildes d'espèces, généralement par les espèces les moins exigeantes ou à dispersion aérienne.

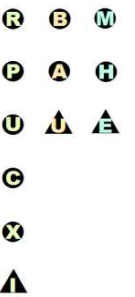
La fonctionnalité spécifique des cours d'eau n'a pas pu être évaluée pour cette première version du SRCE du fait du manque de données concernant la franchissabilité des obstacles à l'écoulement ainsi que la nature et la répartition des habitats aquatiques et des berges pour l'ensemble des cours d'eau franciliens. Compte-tenu des données disponibles, seule la fonctionnalité du corridor alluvial, ensemble constitué du cours d'eau, de la ripisylve et de la zone inondable, a pu être évaluée de manière globale en fonction du contexte d'urbanisation.

### 2. Les éléments fragmentants

Ils correspondent aux obstacles et points de fragilité situés sur les corridors et au sein des réservoirs de biodiversité.

On distingue les obstacles qui ont un fort effet de coupure sur les continuités ou induisent une importante fragmentation de l'espace et les points de fragilité qui réduisent l'étendue des fonctionnalités de la continuité tout en la maintenant fonctionnelle pour les espèces les moins sensibles.

Les obstacles et points de fragilités ont été classés par sous-trames. Ils correspondent à des coupures créées par les infrastructures de transport, l'urbanisation ou les aménagements hydrauliques, plus rarement à des espaces agricoles ou boisés peu favorables à certaines continuités.



### 3. L'occupation des sols

Elle apporte des informations sur la répartition des principaux habitats, sur la nature des lisières des principaux boisements (plus de 100 ha) et sur les infrastructures de transport (routes et voies ferrées). Les éléments suivants ont été représentés :

- **Cartographie des habitats.** Pour le territoire d'Île-de-France, elle est établie à partir des données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) 2008 et de l'EcoMOS (2003), complétés par la BD Topo de l'IGN (2008) pour les alignements d'arbres, les arbres isolés... Hors Île-de-France, la base Corine Land Cover de l'IFEN (2006), beaucoup moins précise, est utilisée<sup>1</sup>. Les catégories suivantes sont distinguées :



**Boisements** : comprend toutes les surfaces arborées, y compris les plantations, les haies et les arbres isolés.



**Formations herbacées** : comprend les landes, pelouses « naturelles, prairies, marais, friches... dominés par une végétation herbacées plus ou moins naturelle.



**Cultures** : regroupe tous les espaces cultivés, autres que les jardins, les pépinières et les vergers.



**Plans d'eau et bassins** : comprend tous les types de plans d'eau naturels ou artificiels (mares, étangs, bassins, lacs, gravières en eau...).



**Carrières, Installations de Stockage des Déchets (ISD) et terrains nus** : cette catégorie reprend toutes les zones en chantier (par nature ces espaces varient dans le temps et l'espace). Des différences notables peuvent donc apparaître mais les espaces concernés ne représentent qu'une proportion minime du territoire.



**Tissus urbain** : regroupe les zones bâties et les espaces verts associés.

- **Les lisières des bois de plus de 100 ha.** Deux types de lisières sont figurés :



**les lisières urbaines** correspondent à des zones de contact entre les boisements et des zones bâties. Ces lisières sont susceptibles d'être longées avec plus ou moins de difficultés par la faune mais sont difficilement traversées par les espèces à dispersion terrestre qui pénètrent pas ou peu en zone urbaine du fait de milieux défavorables et des clôtures. Le taux de lisière urbanisée d'un massif est un indicateur important de son degré d'isolement, voire de son enclavement en zone urbaine dense ;



**les lisières agricoles** correspondent à des zones de contact entre les boisements et des cultures ou des prairies. Elles forment des corridors potentiellement fonctionnels susceptibles d'être traversés ou longés par la faune.

Les autres types de lisières (non cartographiées) correspondent à des zones de contact entre les massifs forestiers et d'autres types d'espaces (parcs, friches...). Ces lisières sont en général fonctionnelles.

- **Les infrastructures de transport.** Trois niveaux sont distingués pour représenter les routes et voies ferrées :



**les infrastructures majeures** (autoroutes et autres routes à voies multiples avec terre-plein central, Lignes TGV) sont les plus fragmentantes ;



**les infrastructures importantes** (2x2 voies sans terre-plein central et voies ferrées principales) sont difficiles à traverser pour la faune ;



**les infrastructures de deuxième ordre** (routes nationales et départementales très fréquentées, réseau ferroviaire local : Transilien, RER...) sont généralement plus faciles à traverser mais susceptibles de provoquer des collisions pour la faune.

<sup>1</sup> Compte tenu des dates d'élaboration des sources cartographiques, des écarts peuvent localement exister entre l'occupation des sols indiquée sur les cartes et la réalité du terrain (progression de l'urbanisation, développement de carrière, défrichements ou reboisements de terrains...). Ces écarts sont dans l'ensemble modestes et ne remettent pas en cause la pertinence générale des données cartographiées.

### 6.2.3. Légende de la carte des objectifs

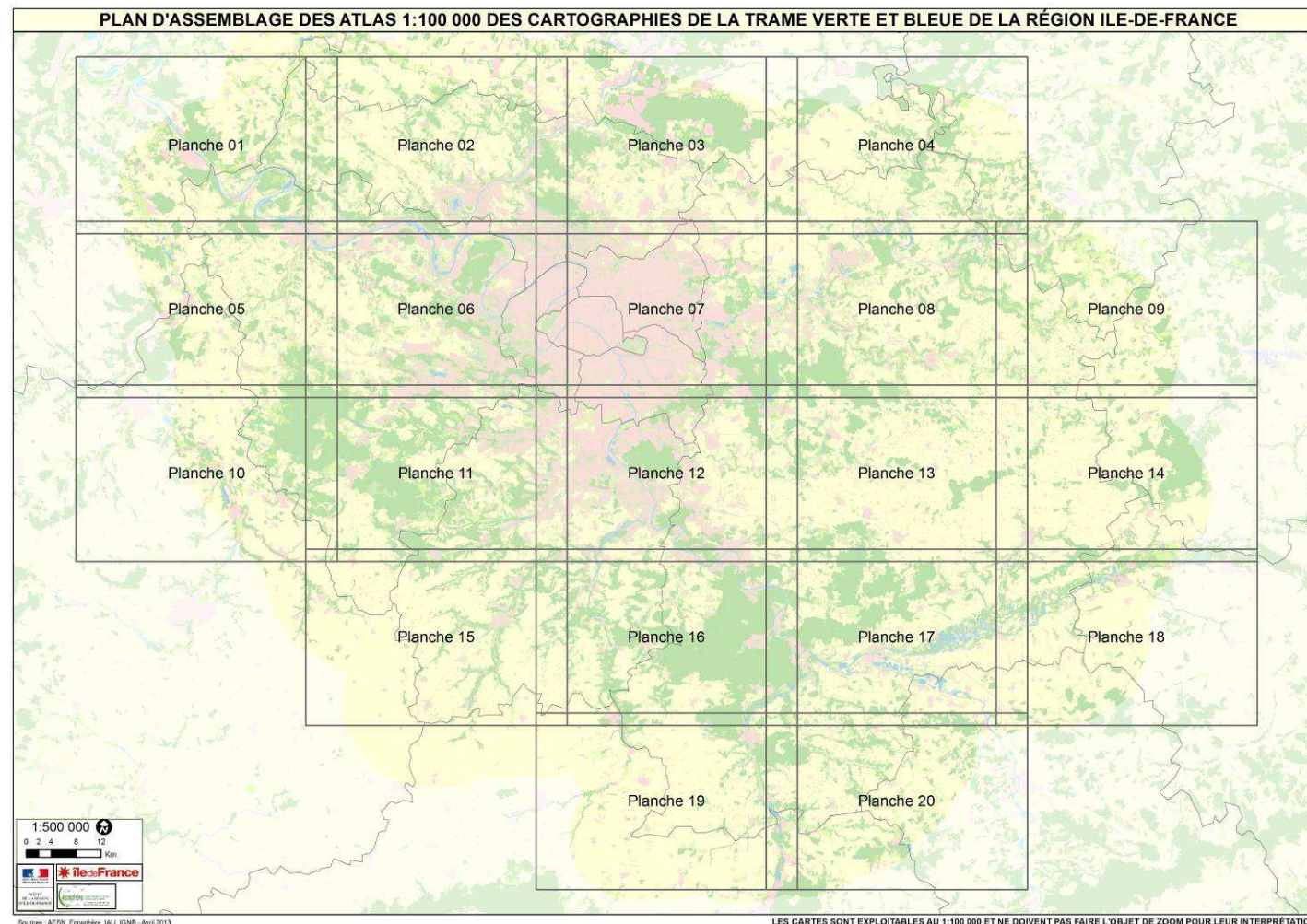


La carte des objectifs présente :

- les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue attachés aux éléments de la trame verte et bleue et priorisés au regard des enjeux nationaux, interrégionaux et régionaux identifiés dans le volet diagnostic du SRCE ;
- la priorisation des actions, en lien avec le plan d'action, dont cette carte; constitue une illustration et une spatialisation.

Elle offre une lecture régionale priorisée des secteurs d'intervention ou des actions prioritaires à décliner localement dans les actions de planification, au moment des choix des projets, et dans les choix de gestion, dans le respect des orientations définies au plan d'action.

Cette carte est exploitable au 1 : 100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.



CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE			
LÉGENDE			
<p><b>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</b></p> <p><b>Principaux corridors à préserver</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors de la sous-trame arborée</li> <li>Corridors de la sous-trame herbacée</li> </ul> <p>Corridors alluviaux multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le long des fleuves et rivières</li> <li>Le long des canaux</li> </ul> <p><b>Principaux corridors à restaurer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors de la sous-trame arborée</li> <li>Corridors des milieux calcaires</li> </ul> <p>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le long des fleuves et rivières</li> <li>Le long des canaux</li> </ul> <p><b>Réseau hydrographique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer</li> <li>Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer</li> </ul> <p><b>Connexions multitrames</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux</li> <li>Autres connexions multitrames</li> </ul>	<p><b>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</b></p> <p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes</li> <li>Principaux obstacles</li> <li>Points de fragilité des corridors arborés</li> </ul> <p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture</li> <li>Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)</li> <li>Obstacles sur les cours d'eau</li> <li>Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</li> <li>Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</li> </ul>		
<p><b>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réservoirs de biodiversité</li> <li>Milieux humides</li> </ul>	<p><b>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Secteurs de concentration de mares et mouillères</li> <li>Mosaïques agricoles</li> <li>Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés</li> </ul>		
<p><b>OCCUPATION DU SOL</b></p> <table border="0"> <tr> <td> <p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boisements</li> <li>Formations herbacées</li> <li>Cultures</li> <li>Plans d'eau et bassins</li> <li>Carrières, ISD et terrains nus</li> <li>Tissu urbain</li> </ul> </td> <td> <p><b>Infrastructures de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures routières majeures</li> <li>Infrastructures ferroviaires majeures</li> <li>Infrastructures routières importantes</li> <li>Infrastructures ferroviaires importantes</li> <li>Infrastructures routières de 2e ordre</li> <li>Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</li> </ul> </td> </tr> </table> <p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limites régionales</li> <li>Limites départementales</li> <li>Limites communales</li> </ul> </p>		<p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boisements</li> <li>Formations herbacées</li> <li>Cultures</li> <li>Plans d'eau et bassins</li> <li>Carrières, ISD et terrains nus</li> <li>Tissu urbain</li> </ul>	<p><b>Infrastructures de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures routières majeures</li> <li>Infrastructures ferroviaires majeures</li> <li>Infrastructures routières importantes</li> <li>Infrastructures ferroviaires importantes</li> <li>Infrastructures routières de 2e ordre</li> <li>Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</li> </ul>
<p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boisements</li> <li>Formations herbacées</li> <li>Cultures</li> <li>Plans d'eau et bassins</li> <li>Carrières, ISD et terrains nus</li> <li>Tissu urbain</li> </ul>	<p><b>Infrastructures de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures routières majeures</li> <li>Infrastructures ferroviaires majeures</li> <li>Infrastructures routières importantes</li> <li>Infrastructures ferroviaires importantes</li> <li>Infrastructures routières de 2e ordre</li> <li>Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</li> </ul>		

## 6.2.4. Mode d'emploi de la carte des objectifs

La carte des objectifs du SRCE Île-de-France est destinée à être exploitée à l'échelle du 1 : 100 000. Elle comprend 5 catégories d'information :

1. les corridors à préserver ou restaurer ;
2. les éléments fragmentants à traiter prioritairement ;
3. les éléments à préserver ;
4. les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques ;
5. l'occupation des sols.

### 1. Les corridors à préserver ou restaurer, au sens du plan d'action

- Les **corridors alluviaux** sont multitrames. Cela signifie qu'ils contribuent à toutes les sous-trames. Ils regroupent les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau, les prairies et les boisements de fond de vallée et de versant. Les vallées jouent naturellement un rôle de corridor essentiel pour de multiples espèces. Celui-ci est d'autant plus fonctionnel qu'il subsiste un espace non urbanisé en bordure des cours d'eau (présence de ripisylves, de formations concourant à la sous-trame herbacée et de ceintures de végétation le long des rives). C'est pourquoi sont distingués :



des corridors alluviaux à préserver le long des berges non urbanisées ;



des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux fleuves et rivières ;



des corridors alluviaux à préserver, associés aux canaux ;



des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux canaux.

- Les **corridors de la sous-trame arborée**

Tous les corridors représentés sur la carte des composantes ont été figurés à l'exception de ceux passant dans les vallées qui ont été intégrés aux corridors alluviaux et de ceux suivant les coteaux calcaires qui ont été intégrés aux « corridors calcaires ».



Les **corridors fonctionnels** sont à préserver. Dans certains cas ces corridors sont localement coupés par des obstacles ou points de fragilité qui nécessitent la mise en œuvre de mesures correctives ;



Les **corridors à fonctionnalité réduite** sont à restaurer. Les actions à engager visent à augmenter leur accessibilité et la diffusion d'un plus grand nombre d'espèces.

- Les **corridors de la sous-trame herbacée**



Les **corridors herbacés « généralistes »** : seuls sont retenus les corridors fonctionnels à préserver reliant des ensembles prairiaux relativement importants. Ces derniers sont très localisés en Île-de-France. On les retrouve au niveau de certaines vallées (Petit et Grand Morin, par exemple) et autour du massif de Rambouillet. Seuls les corridors situés en dehors des vallées ont été représentés (dans la pratique exclusivement autour de la forêt de Rambouillet). Les autres corridors herbacés prairiaux ont été intégrés aux corridors alluviaux ;



La **plupart des corridors calcaires** ont été retenus à l'exception de quelques secteurs très dégradés dans lesquels les pelouses et pré-bois calcaires sont remplacés par des friches ou des espaces artificialisés. Compte tenu de l'émiettement des pelouses calcaires, ces corridors sont dans leur ensemble à restaurer sans distinction de priorité .

- Le **réseau hydrographique**

Compte tenu de l'importance des cours d'eau pour la biodiversité et de la nécessité de traiter les obstacles qui contribuent à leur fractionnement, l'ensemble des cours d'eau d'Île-de-France est à préserver et/ou restaurer. Sont distingués :



les **cours d'eau permanents**, comprenant notamment les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés des listes 1 (à préserver) et 2 (à restaurer) au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement ;



les **autres cours d'eau intermittents** à préserver ou restaurer. Ils comprennent également quelques rares sections de fossés agricoles ou forestiers situés en tête de bassin versant qui peuvent présenter un intérêt local en matière de connexion et de diversification des habitats en zones agricoles et forestières.

- Les **connexions**



Les **connexions entre les principales forêts et les corridors alluviaux**. Compte tenu de l'urbanisation des vallées, les zones de contact y sont devenues rares, en particulier au niveau des cours d'eau navigables. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;



Les **autres connexions multitrames** correspondent soit au maintien d'espaces ouverts agricoles (« coupures vertes ») entre des zones urbanisées qui tendent à se rejoindre, au risque de générer une barrière difficilement franchissable par une partie des espèces ; soit à la préservation de zones agricoles tampons en lisière de massifs forestiers en voie d'enclavement par l'urbanisation. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché, notamment afin de ne pas déconnecter certains réservoirs de biodiversité.

### 2. Les éléments fragmentants à traiter prioritairement, au sens du plan d'action

Seules sont retenues les coupures les plus importantes, c'est-à-dire celles contribuant le plus à la fragmentation des continuités écologiques. Ils concernent :

- Les **obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée**



les **coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes**. Les actions à engager devront permettre d'améliorer la transparence de ces infrastructures pour la faune et prévenir les risques de collision ;



les **principaux obstacles à réaménager ou restaurer au niveau des infrastructures de transport** les plus fractionnantes (création de passages à faune) ;



les **points de fragilité des corridors arborés à consolider prioritairement** (passages contraints au niveau d'un ouvrage existant sur une infrastructure linéaire dont l'intérêt pour la faune doit être évalué et le cas échéant amélioré ; zones mitées ou menacées par l'urbanisation pour lesquelles des mesures conservatoires sont à prévoir dans les documents d'urbanisme ; continuités fragilisées au sein de plaines agricoles et le long des cours d'eau).

- Les **obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue**



les **cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'une réouverture totale ou partielle**



les **obstacles à traiter d'ici 2017** au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement (obstacles situés sur les cours d'eau classés en liste II)



les **obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau permanents**. Pour les rivières navigables ne sont retenus que les ouvrages sans passe à poissons construite ou en construction. Pour les autres cours d'eau permanents, sont retenus tous les obstacles fragmentants (seuils, barrages) ;



les **secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport**. Ces secteurs doivent être expertisés afin de déterminer si des problèmes d'écrasement et de déplacement de la faune (amphibiens en particulier) se posent et si des ouvrages de franchissement doivent être créés (crapauducs...)



les **milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport**. Il s'agit de vallées comprenant des zones humides recoupées par des infrastructures de transport généralement aménagées sur des remblais qui peuvent entraîner des ruptures hydrauliques et constituer des obstacles pour le déplacement de la faune. Des expertises doivent être réalisées afin d'évaluer la transparence de ces ouvrages pour la faune et le cas échéant proposer des solutions afin de faciliter le passage des espèces.

### 3. Les éléments à préserver, au sens du plan d'action

Il s'agit soit d'habitats particuliers favorables à la biodiversité dont la préservation constitue un impératif :

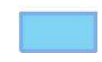


les **réservoirs de biodiversité**.



les **milieux humides**. Sont reportées les zones à dominante humide du SDAGE mais d'autres zones humides sont susceptibles d'exister et leur préservation doit être recherchée.

### 4. Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques



les **secteurs de concentration de mares et mouillères**. Ces secteurs abritent d'importantes populations d'amphibiens. Ils sont constitués de réseaux comprenant au moins 5 mares et mouillères éloignées d'au moins 1000 mètres les unes des autres. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;



les **mosaïques agricoles**. Il s'agit de territoires agricoles de plus de 200 ha d'un seul tenant abritant au moins 10% de bosquets (y compris des vergers) et 10% de milieux herbacés (prairies, friches, etc.). Ces secteurs concentrent une partie de la biodiversité des territoires ruraux. Le maintien des bosquets et d'une proportion importante d'espaces herbacés constitue un enjeu important. Elles peuvent relever de réglementation diverses (consommation des terres agricoles, défrichement, etc.). Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;



les **lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés**. Ces sections de lisières sont particulièrement importantes car elles fonctionnent comme des corridors. à conserver et à laisser libre de tout obstacle afin de permettre la circulation des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché

### 5. L'occupation des sols

Voir carte des composantes (cf. mode d'emploi de cette carte).

## 6.3. Carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne

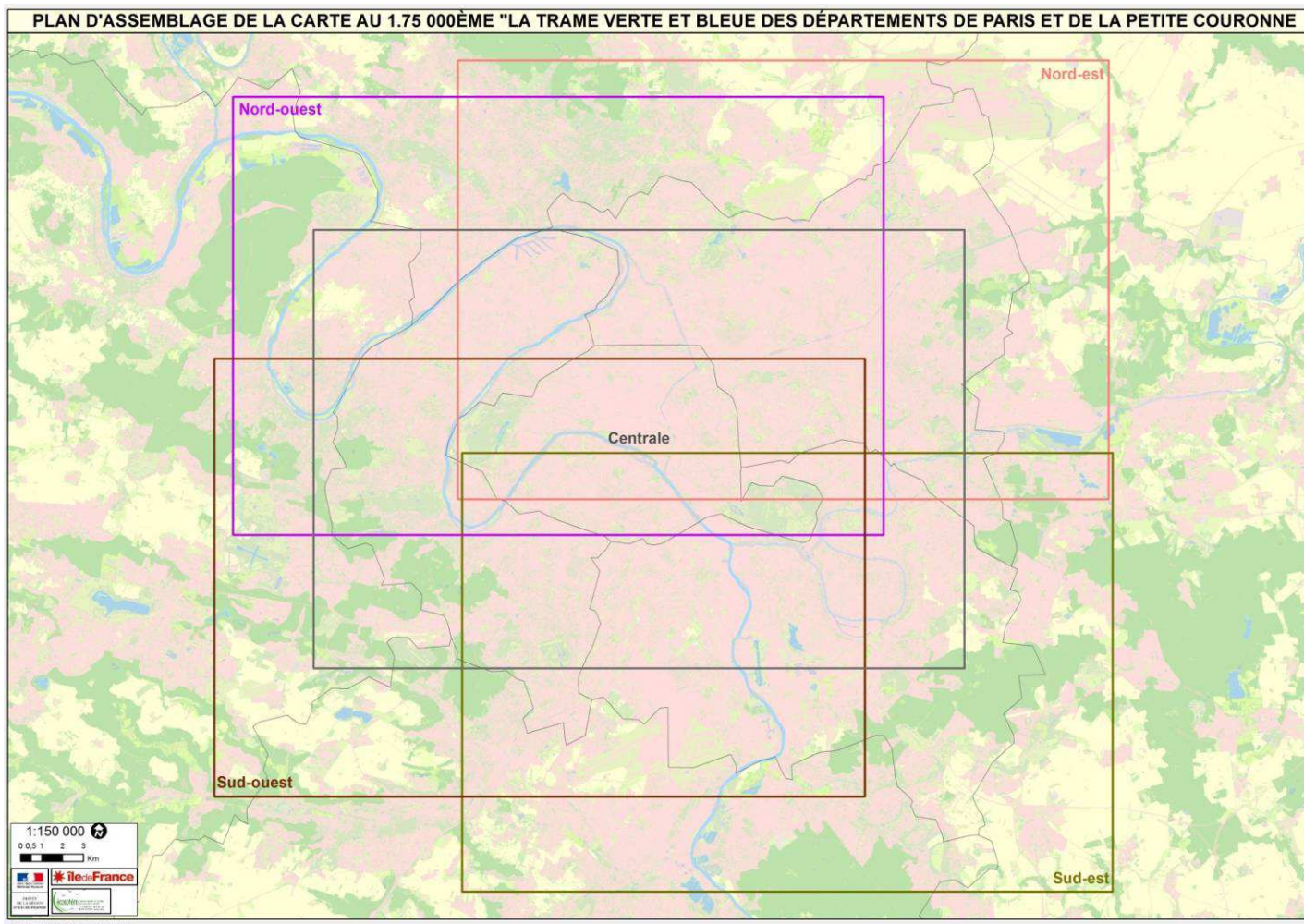
### 6.3.1. Légende de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne



La carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne constitue un zoom sur un territoire infrarégional, déterminé par l'importance des enjeux attachés à la zone urbaine dense. Elle est complémentaire à la carte des objectifs du SRCE Île-de-France, dont elle reprend la totalité des informations. Elle présente toutefois, outre son échelle, deux différences majeures :

- un degré de précision plus grand concernant l'occupation du sol,
- l'identification d'éléments de continuité propres au milieu urbain : les secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain et les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain.

Cette carte est exploitable au 1 : 75 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.



CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE LÉGENDE	
<p><b>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</b></p> <p><b>Principaux corridors à préserver</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors de la sous-trame arborée</li> <li>Corridors de la sous-trame herbacée</li> </ul> <p>Corridors alluviaux multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le long des fleuves et rivières</li> <li>Le long des canaux</li> </ul> <p><b>Principaux corridors à restaurer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors de la sous-trame arborée</li> <li>Corridors des milieux calcaires</li> </ul> <p>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le long des fleuves et rivières</li> <li>Le long des canaux</li> </ul> <p><b>Réseau hydrographique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer</li> <li>Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer</li> </ul> <p><b>Connexions multitrames</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux</li> <li>Autres connexions multitrames</li> </ul>	<p><b>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</b></p> <p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes</li> <li>Principaux obstacles</li> <li>Points de fragilité des corridors arborés</li> </ul> <p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture</li> <li>Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)</li> <li>Obstacles sur les cours d'eau</li> <li>Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</li> <li>Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</li> </ul>
<p><b>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réservoirs de biodiversité</li> <li>Milieux humides</li> </ul>	<p><b>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Secteurs de concentration de mares et mouillères</li> <li>Mosaïques agricoles</li> <li>Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés</li> </ul>
<p><b>CONTINUITÉS EN CONTEXTE URBAIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique</li> <li>Liaisons reconnues pour leur intérêt écologique</li> </ul>	
<p><b>OCCUPATION DU SOL</b></p> <p><b>Boisements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boisements</li> <li>Formations à caractère prairial</li> <li>Friches</li> <li>Jardins et espaces verts</li> <li>Cultures</li> <li>Plans d'eau</li> <li>Bassins</li> <li>Tissu urbain</li> <li>Limites départementales</li> </ul> <p><b>Infrastructures de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures routières majeures</li> <li>Infrastructures ferroviaires majeures</li> <li>Infrastructures routières importantes</li> <li>Infrastructures ferroviaires importantes</li> </ul>	

### 6.3.2. Mode d'emploi de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne

Elle comprend 6 catégories :

1. les corridors à préserver ou restaurer ;
2. les éléments fragmentants à traiter prioritairement ;
3. les éléments à préserver ;
4. les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques.
5. les continuités en contexte urbain
6. l'occupation des sols ;

Seules les catégories 5 et 6 font l'objet d'un traitement spécifique à cette zone.

#### 5. Les continuités en contexte urbain

##### Les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain :

- entre de grands espaces verts intra et périurbains (grands parcs, grands cimetières végétalisés) ;
- le long des canaux, sur le tracé d'infrastructures désaffectées ou peu utilisées comme l'ancienne voie ferrée de la petite ceinture parisienne ;
- le long des bermes herbacées et/ou arborées en bordure de certaines infrastructures de transport (voies ferrées, routes...) sous réserve que subsistent des végétations à caractère plus ou moins naturels de façon significatives et que ces espaces soient effectivement empruntés de façon préférentielle par la faune ;
- dans des secteurs offrant des densités relativement élevées en espaces verts et en friches.

Il s'agit de connexions complémentaires aux corridors d'intérêt régional dans des secteurs urbains morcelés visant soit à développer des liaisons entre des espaces verts existants, soit à désenclaver des espaces verts d'importance départementale. Les actions à engager visent le renforcement du potentiel écologique des secteurs concernés, la restauration de sections de corridors par l'interconnexion des parcs et espaces verts, voire dans certains cas la restauration de corridors ayant existé (réalisation de coulées vertes, reverdissement des berges des canaux et cours d'eau, restauration de bois et bosquets relais, aménagement écologique de parcs, généralisation de la gestion différenciée des espaces verts)".



**Les autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain :** parcs, grands cimetières, espaces naturels d'importance locale... Ces derniers ont été sélectionnés en se référant aux travaux et avis des départements et acteurs locaux. Ils présentent tous la particularité d'abriter une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants sans pour autant constituer des réservoirs de biodiversité. Ils forment souvent des îlots plus ou moins enclavés ou parfois interconnectés par des espaces verts et peuvent relever d'actions relatives à la nature en ville à l'occasion d'aménagement ou d'opération de requalification urbaine.

#### 6. L'occupation des sols

- **La cartographie des habitats** a été établie à partir des données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) 2008 et de l'EcoMOS (2003), complétés par la BD Topo de l'IGN (2008) pour les alignements d'arbres et les arbres isolés<sup>2</sup>. Les catégories suivantes sont distinguées :



**Boisements** : comprend toutes les surfaces arborées, y compris les plantations, les haies et les arbres isolés. Afin de faciliter la lecture et la bonne compréhension des connexions boisées, les alignements d'arbres et arbres isolés sont figurés avec un degré de définition adapté pour être lisible au 1 : 75 000

**Formations herbacées**, classées en 3 groupes afin de préciser leur composition et leur degré d'artificialisation :



- Les formations à caractère prairial. Il s'agit principalement de vastes espaces enherbés (aéroport), de rares prairies « naturelles » et d'autres espaces herbacés entretenus de façon extensive.



- Les friches. Elles correspondent le plus souvent à des espaces vacants plus ou moins temporaires, colonisés par une végétation spontanée plus ou moins rudérale. Il s'agit de stade transitoire qui, en l'absence de gestion, évoluent naturellement vers des boisements anthropiques. Leur localisation est assez fluctuante car très dépendante des opérations d'urbanisme.



- Jardins et espaces verts. Il s'agit de formations herbacées très entretenues des parcs, jardins et autres espaces verts (terrains de sport...).



**Cultures** : regroupe tous les espaces cultivés, autres que les jardins, les pépinières et les vergers



**Plans d'eau et bassins** : pour plus de précision, cette catégories est divisée en 2 groupes avec :



- les plans d'eau à caractère plus ou moins naturels (mares, étangs, lacs, gravières en eau...)



- les bassins artificiels.



Le **tissu urbain** n'a pas été représenté pour faciliter la lecture de la carte.

- **Les infrastructures de transport.** Les routes et voies ferrées représentées sur la carte sont les mêmes que celles retenues pour la carte des composantes.

#### Les autres catégories font l'objet d'un traitement identique à celui de la carte des objectifs :

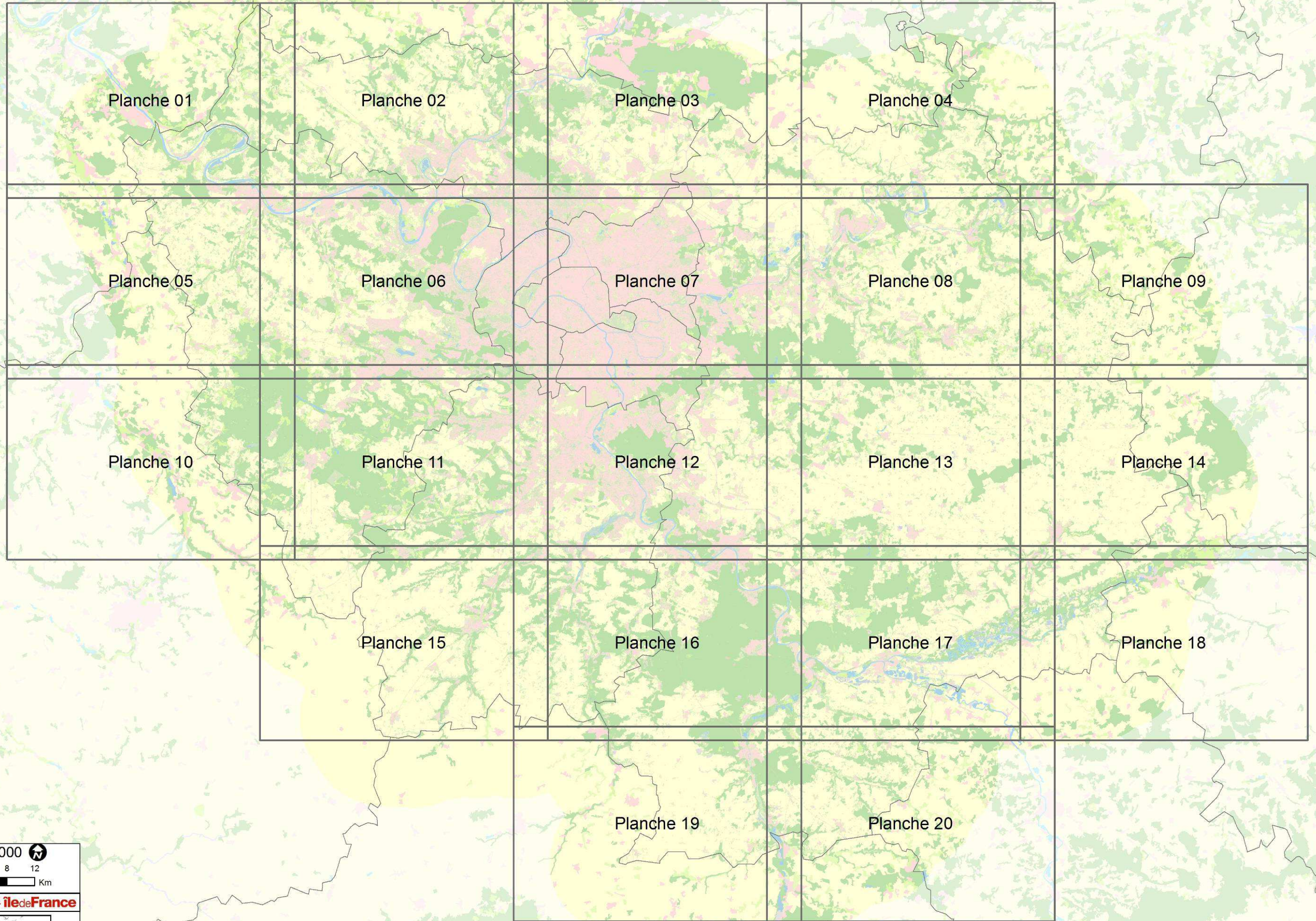
- **Les corridors à préserver ou restaurer**, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.
- **Les éléments fragmentants à traiter prioritairement**, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.
- **Les éléments à préserver**, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.  
Il s'agit d'habitats particuliers favorables à la biodiversité :
  - les réservoirs de biodiversité ;
  - les milieux humides.
- **Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques** : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.


<sup>2</sup> Compte tenu des dates d'élaboration des sources cartographiques, des écarts peuvent localement exister entre l'occupation des sols indiquée sur les cartes et la réalité du terrain (progression de l'urbanisation, développement de carrière, défrichements ou reboisements de terrains...). Ces écarts sont dans l'ensemble modestes et ne remettent pas en cause la pertinence générale des données cartographiées.

# Annexes : table d'assemblage et légendes amovibles des cartes des composantes et des objectifs

NB. Pour faciliter la lecture des cartes au 1 :100 000, vous pouvez détacher le plan d'assemblage et les légendes ci-après.



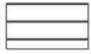

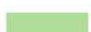





# PLAN D'ASSEMBLAGE DES ATLAS 1:100 000 DES CARTOGRAPHIES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE





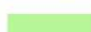











1:500 000   
0 2 4 8 12  
Km






### CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE

<h4>CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES</h4> <p><b>Réservoirs de biodiversité</b></p>  Réservoirs de biodiversité	<h4>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS</h4> <p><b>Obstacles des corridors arborés</b></p>  Infrastructures fractionnantes
<p><b>Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</b></p>  Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France	<p><b>Obstacles des corridors calcaires</b></p>  Coupures urbaines
<p><b>Corridors de la sous-trame arborée</b></p>  Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité	<p><b>Obstacles de la sous-trame bleue</b></p>  Obstacles à l'écoulement (ROE v3)
<p><b>Corridors de la sous-trame herbacée</b></p>  Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes	<p><b>Point de fragilité des corridors arborés</b></p>  Routes présentant des risques de collisions avec la faune
<p><b>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</b></p>  Cours d'eau et canaux fonctionnels	<p><b>Points de fragilité des corridors calcaires</b></p>  Coupures boisées



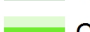







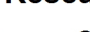




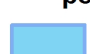

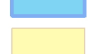


#### OCCUPATION DU SOL

 Boisements	<p><b>Infrastructures de transport</b></p>  Infrastructures routières majeures
 Formations herbacées	 Infrastructures ferroviaires majeures
 Cultures	 Infrastructures routières importantes
 Plans d'eau et bassins	 Infrastructures ferroviaires importantes
 Carrières, ISD et terrains nus	 Infrastructures routières de 2e ordre
 Tissu urbain	 Infrastructures ferroviaires de 2e ordre
 Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares	
 Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares	



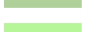

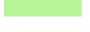







 Limites régionales  
 Limites départementales







### CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE

<h4>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</h4> <p><b>Principaux corridors à préserver</b></p>  Corridors de la sous-trame arborée	<h4>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</h4> <p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</b></p>  Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes
<p><b>Principaux corridors à restaurer</b></p>  Corridors de la sous-trame herbacée	<p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</b></p>  Principaux obstacles
<p><b>Corridors alluviaux multitrames</b></p>  Le long des fleuves et rivières	<p><b>Points de fragilité des corridors arborés</b></p>  Points de fragilité des corridors arborés
<p><b>Principaux corridors à restaurer</b></p>  Corridors de la sous-trame arborée	<p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</b></p>  Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
<p><b>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</b></p>  Le long des fleuves et rivières	<p><b>Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)</b></p>  Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)
<p><b>Réseau hydrographique</b></p>  Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer	<p><b>Obstacles sur les cours d'eau</b></p>  Obstacles sur les cours d'eau
<p><b>Connexions multitrames</b></p>  Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux	<p><b>Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</b></p>  Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
<p><b>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</b></p>  Réservoirs de biodiversité	<p><b>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</b></p>  Secteurs de concentration de mares et mouillères
 Milieux humides	<p><b>Mosaïques agricoles</b></p>  Mosaïques agricoles
<p><b>Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer</b></p>  Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer	<p><b>Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</b></p>  Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

#### OCCUPATION DU SOL

<p><b>Ocupation du sol</b></p>  Boisements	<p><b>Infrastructures de transport</b></p>  Infrastructures routières majeures
 Formations herbacées	 Infrastructures ferroviaires majeures
 Cultures	 Infrastructures routières importantes
 Plans d'eau et bassins	 Infrastructures ferroviaires importantes
 Carrières, ISD et terrains nus	 Infrastructures routières de 2e ordre
 Tissu urbain	 Infrastructures ferroviaires de 2e ordre

 Limites régionales  
 Limites départementales  
 Limites communales







Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

A ce titre, il doit :

- identifier les composantes de la trame verte et bleue ;
- identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales ;
- proposer les outils adaptés pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Il comprend :

- un résumé non technique ;
- un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques et les éléments de la trame bleue, dans le tome I « Les composantes de la trame verte et bleue » ;
- un diagnostic et une présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, un plan d'action stratégique, un dispositif de suivi et d'évaluation, réunis dans le tome II intitulé « Enjeux et plan d'action » ;
- une cartographie de la trame verte et bleue dans le tome III intitulé « Atlas cartographique » ;
- un rapport environnemental, dans le tome IV.

